

COMMUNIQUE DE PRESSE

REUNION DE CONCERTATION DES ETATS MEMBRES DE LA CEEAC SUR LA VARIOLE DU SINGE (MONKEYPOX) : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME SANITAIRE REGIONAL D'ALERTE PRECOCE

Libreville, le 8 juin 2022 – Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de Route 2022 du Président en exercice de la CEEAC, **S.E. Président Felix TSHISEKEDI TSHILOMBO**, qui a fait de «**l'Education, la Santé et la Culture**» les thèmes de sa mandature, et sur convocation de **Son Excellence Monsieur Gilberto da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la Communauté Economique de l'Afrique Centrale (CEEAC), s'est tenue par visioconférence le 8 juin 2022, une réunion des responsables chargés de la Surveillance Epidémiologique et de la Gestion des Urgences de Santé Publiques des Etats membres de la CEEAC et des experts du Projet de Renforcement des Systèmes Régionaux de Surveillance des Maladies en Afrique Centrale (REDISSE IV), **pour échanger sur la situation de l'épidémie de la Variole du singe (Monkey Pox) dans les Etats membres de la CEEAC.**

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence **Madame Kapinga Yvette NGANDU**, Commissaire en Charge du Département de la Promotion du Genre et du Développement Humain et Social de la Commission de la CEEAC, au nom de **Son Excellence L'Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC.

Madame la Commissaire a rappelé que le monde et particulièrement notre continent, est confronté depuis le début de cette année à une flambée épidémique de variole du singe, avec des nouvelles flambées principalement dans les zones isolées du centre et de l'ouest de l'Afrique, avec plus de 1400 cas confirmés en Afrique depuis le début de cette année, selon l'OMS. Des cas ont été signalés principalement au Cameroun, en République centrafricaine (RCA), en République démocratique du Congo (RDC), en République du Congo, pays qui sont dans notre sous-région de la CEEAC. D'où la nécessité d'adopter ***une approche régionale concertée et une collaboration multisectorielle afin de partager les expériences et de relever les défis liés à la lutte contre les zoonoses et les menaces de santé publique connexes.***

Les travaux ont consisté en des présentations faites par les représentants des pays membres de la CEEAC, suivies des échanges.

A l'issu de la réunion, il a été relevé qu'en dehors de la situation endémo-épidémique de Monkey Pox, tous les pays présents ont mis en place des mesures pour la détection et la riposte contre la Variole du Singe, comme la définition des cas, le renforcement de la surveillance transfrontalière, le renforcement de la coordination de la riposte, l'élaboration des plans et stratégies de riposte, le renforcement de la surveillance à base communautaire, etc.

Pour répondre aux défis et faiblesses relevées, les participants ont formulé les principales recommandations suivantes :

- 1) Mettre en place un système régional d'échanges des données et d'alerte rapide aux épidémies ;
- 2) Mettre en place une plateforme via les réseaux sociaux pour un partage régulier d'informations entre les points focaux en charge de la surveillance des maladies dans les états membres ;
- 3) Intégrer l'approche multisectorielle «Une Seule Santé» dans les stratégies et actions de surveillance et détection des épidémies ;
- 4) Organiser régulièrement des réunions transfrontalières en général et en particulier en mettant l'accent sur les régions affectées ;
- 5) Mobiliser suffisamment des ressources pour la riposte et la surveillance des maladies en général et la variole du singe en particulier ;
- 6) Renforcer la capacité des laboratoires pour que tous les pays soient capables de détecter rapidement les épidémies ;
- 7) Organiser et renforcer la capacité des pays dans le transport des échantillons ;
- 8) Assurer la formation des Equipes d'Interventions Rapides et tous les intervenants dans la surveillance et la riposte contre les épidémies ; particulièrement les agents de santé frontaliers ;
- 9) Renforcer la communication des risques, surtout au niveau communautaire ;
- 10) Chercher les financements pour la prise en charge des cas de variole du singe et la mise en œuvre des plans de riposte déjà élaborés.

Un projet de décision pour la mise en place d'un système régional d'échanges d'informations sanitaires et d'alerte précoce a été examiné, amendé et adopté par les participants.

La CEEAC a félicité les états membres pour la proactivité dont ils ont fait montre pour contrecarrer la propagation de la Variole du singe en bâtissant sur les mécanismes déjà en place et les leçons tirées de la COVID 19.